

Synthèse

Le jeudi 13 novembre 2025 à 8h23. Un camion-citerne appartenant à la société FOCKEDEV transportait 24 tonnes de soude caustique qui devaient être livrées à l'usine Manufacture HARTMANN Euro TF de Munster. À son arrivée sur le site, le camion a été raccordé par erreur à une cuve destinée à recevoir de l'eau oxygénée et une explosion s'est produite quelques secondes après le début du dépotage.

Au terme de l'enquête, le BEA-RI a identifié plusieurs facteurs contributifs pour expliquer la survenue de l'accident : les modalités d'accès au site, la procédure de dépotage des produits en vrac et son non-respect, les conditions particulières dans lesquelles s'est déroulée cette livraison, ainsi qu'une mauvaise communication entre les différentes parties prenantes.

Le BEA-RI tire de cet événement plusieurs enseignements de sécurité en matière de prévention des mélanges incompatibles, d'intérêt de l'existence de barrières physiques ainsi que de la nécessité du respect des documents contractuels.

Le BEA-RI émet également les recommandations suivantes à destination de l'exploitant du site Manufacture HARTMANN Euro TF :

- Sécuriser le site afin que personne ne puisse y entrer sans y être autorisé et/ou accompagné ;
- Disposer à l'entrée du site de panneaux indiquant le plan de circulation, les zones dangereuses, les consignes essentielles de sécurité à l'appui de pictogrammes ou traduit à minima en anglais, ainsi que les numéros à contacter en cas d'urgence. L'ensemble doit être maintenu en bon état ;
- Créer un protocole d'accueil synthétique spécifiquement à l'attention des chauffeurs-livreurs remis à leur arrivée contre validation. Le format pourra être papier ou numérique (application, QR code) et reprendra les consignes essentielles à respecter en plusieurs langues ;
- N'autoriser les chauffeurs-livreurs à entrer sur le site qu'en présence effective de la personne responsable du dépotage ;
- Sécuriser les raccords permettant le dépotage pour empêcher la possibilité d'un dépotage intempestif ;
- Revoir la signalisation des aires de dépotage (signalisation opérationnelle et réglementaire), et l'affichage des consignes ;
- Sécuriser les aires de dépotage vis-à-vis de potentiels effets dominos ;
- Revoir la procédure de dépotage pour s'assurer de son applicabilité (lisibilité, ergonomie, disponibilité du responsable en charge du dépotage) et respecter les tâches attribuées à chaque partie, que ce soit sur le fond ou sur la forme, ou modifier les documents contractuels si ceux-ci ne sont pas adaptés à la réalité terrain ;
- Protéger la canalisation de gaz située à proximité de la cuve détruite si cette dernière est reconstruite au même endroit.

Ainsi que les recommandations suivantes à destination du transporteur FOCKEDEV :

- Dans le cadre de la formation des chauffeurs-livreurs, interdire le déchargement des produits livrés en l'absence de signature du protocole de sécurité par les parties ou si les indications présentes sur la cuve du client ne sont pas identiques au produit livré. Chaque partie doit respecter les tâches qui lui incombent indiquées dans les protocoles de sécurité ;
- S'assurer que les chauffeurs soient destinataires des informations contenues dans le protocole de sécurité dans une langue qu'ils soient en capacité de comprendre. Une dématérialisation du protocole sous forme d'application ou de QR code permettrait une diffusion simplifiée et en plusieurs langues, avec validation tracée de la lecture de ce dernier par les intervenants.